

and the said Jean Lottinville and Joseph Gagnon have declared themselves unable to write or sign their names.

CHARLES LONVAL.  
BENJAMIN AUBRY.

Sworn before me,  
at Three Rivers, 8th January, 1833.

RENE' KIMBER, J. P.

Lonval ont signé, et les dits Jean Lottinville et Joseph Gagnon ont déclaré ne savoir écrire ni signer.

CHARLES LONVAL.  
BENJAMIN AUBRY.

Affirmé par-devant moi, aux  
Trois-Rivières, 8 Janvier 1833.

RENE' KIMBER, J. P.

No. 6.

Affidavit of Antoine Buisson, 10th January 1833.

District of Three Rivers.

Antoine Buisson of the Banlieue of the Town of Three Rivers, Farmer, being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth and saith : that in the year one thousand eight hundred and thirty one, he went through the tract of land lying behind the Fief Ste. Marguerite, known by the name of the Fief St. Maurice, from the Seigniorial Line of Pointe du Lac, as far as the Road to the Forges ; that he dug into the soil of the said tract in different places, and found good yellow loam, and good black earth, well adapted to the cultivation of all sorts of grain and hay ; that the said land is very level, and very fit for the formation of a great number of settlements, and appears to be exhausted of ore and timber, so as to be of very little utility to the Forges, and hath signed.

ANTOINE BUISSON.

Sworn before me,  
at Three Rivers, 10th January 1833.

RENE' KIMBER, J. P.

No. 6.

Affidavit d'Antoine Buisson, 10 Janvier 1833.

District des Trois-Rivières.

Antoine Buisson, cultivateur de la Banlieue de la ville des Trois-Rivières, après avoir été dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dit et dépose : qu'en l'année mil-huit-cent-trente-et-un, il a visité le terrain qui se trouve derrière le Fief Ste. Marguerite, connu sous le nom du Fief St. Maurice, et ce depuis la ligne Seigneuriale de la Pointe-du-Lac, à aller au Chemin des Forges ; qu'il a creusé le dit terrain à différentes places, et qu'il a trouvé de bonne terre jaune, grasse et de bonne terre noire, très-propres à la culture, pour toutes espèces de grains et foin ; que ce terrain est bien planché, et très-propre à y former un grand nombre d'établissements, et paraît être ruiné de mine et de bois, de manière qu'il ne peut être que d'une très-petite utilité pour les Forges. Et a signé.

ANTOINE BUISSON.

Affirmé devant moi,  
Trois-Rivières, 10 Janvier, 1833.

RENE' KIMBER, J. P.